

# **FICHE INSCRIPTION 2023/2024**

## **ASSOCIATION SPORTIVE DU NOUVEAU COLLÈGE**



Madame, Monsieur,

Le Nouveau Collège dispose d'une **Association Sportive ouverte à tous les élèves** souhaitant avoir une pratique sportive de loisirs ou de compétition. Il s'agit d'une **pratique volontaire**, encadrée par les enseignants, soumise aux mêmes règles que celles qui régissent le collège.

### **L'élève s'engage :**

- à respecter le règlement
- être présent aux entraînements et aux compétitions.

**En cas de non-respect du règlement de l'association sportive, sa présidente, la Principale du collège Madame LEMESLE, se réserve le droit d'exclure l'élève sans aucun remboursement.**

Lorsque les enseignants sont en compétition UNSS, les entraînements ne sont pas assurés (les professeurs étant en déplacement).

### **LES ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES SONT LES SUIVANTES :**

<b>Activités</b>	<b>Lieu</b>	<b>Catégories</b>	<b>Horaires</b>	<b>Enseignant(e)(s)</b>
<b>Multisports (Sports collectifs, Badminton)</b>	Gymnase Lécuyer	<b>Toutes catégories</b>	Lundi de 18h00 à 20h00	Mme CLAUDEON
<b>Football</b>	Terrain Synthétique Butte Verte	<b>Benjamin(e)(s) (nés en 2011 et 2012)</b>	Mercredi de 13h30 à 14h45	Mr LECLERCQ Mr THORIS
		<b>Minimes (nés en 2009 et 2010)</b>	Mercredi de 14h45 à 16h	
<b>Escalade</b>	Mur d'escalade – Auditorium	<b>Toutes catégories</b>	Mercredi de 13h30 à 15h30	Mme DREANO
<b>Cross-training – Yoga</b>	Nouveau Collège	<b>Toutes catégories</b>	Jedi de 13h00 à 13h45	Mme DREANO - Mme CLAUDEON
<b>Kayak en P1 (01/09 – 20/11) et P4 (15/04 – 30/06)</b>	Aquanaute	<b>Benjamin(e)(s) (nés en 2011 et 2012)</b>	Mercredi de 13h30 à 15h30	Mr COUTELLIER
		<b>Minimes (nés en 2009 et 2010)</b>	Mercredi de 15h30 à 17h30	
<b>VTT (du 20/11 au 15/04)</b>	Nouveau Collège	<b>Toutes catégories</b>	Mercredi de 13h30 à 16h30	Mr COUTELLIER
<b>Basket-ball</b>	Gymnase Lécuyer	<b>Benjamin(e)(s) (nés en 2011 et 2012)</b>	Mardi soir de 18h00 à 20h00	Mr KOOB
		<b>Minimes (nés en 2009 et 2010)</b>	Jedi soir de 18h00 à 20h00	

# **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

L'inscription ne sera valable que lorsque les conditions suivantes seront remplies :

1. Faire remplir et signer l'autorisation parentale ci-dessous par le responsable légal
2. Régler le montant de la cotisation de 30 euros (*T-Shirt Offert à l'inscription*)

La cotisation annuelle est payable par :

- PASS +
- En Liquide (verser l'appoint) ou
- Par Chèque (à l'ordre de l'Association Sportive du Nouveau Collège).

---

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ....., père, mère, représentant légal :

NOM : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Taille T-Shirt : .....

AUCUNE SECTION     SECTION BASKET.     SECTION KAYAK     SECTION PATINAGE

Dat de Naissance de l'élève : .....

Téléphone du responsable légal : .....

Adresse mail du responsable légal (obligatoire) : .....

Autorise mon enfant à participer aux activités de l'Association Sportive du Nouveau Collège (Entraînements + Compétitions + Activités / sorties en lien avec l'AS).

Activité Principale : ..... Activité Secondaire : .....

J'autorise également les enseignants de l'AS ou les enseignants de l'UNSS à diffuser, dans le cadre scolaire uniquement, les photographies de mon enfant prises dans le cadre des journées UNSS (site du Nouveau Collège, site de l'UNSS).

J'autorise les personnes en charge de la demande de licence UNSS à renseigner les rubriques suivantes : - Nom - Prénom - Sexe - Adresse mail - N° téléphone - Niveau de certification jeune officiel - En situation de handicap ou non.

J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Fait à : .....

Le : .....

**SIGNATURE obligatoire des parents**  
Précédé de la mention « Lu et accepté »

**Signature obligatoire de l'élève :**

## Règlement intérieur de l'association sportive du Nouveau Collège 2023-2024

- L'association sportive offre à tout adhérent, outre la possibilité de s'entraîner et de participer à de multiples compétitions dans l'activité de son choix, l'opportunité de se former et de **prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'A.S.** même (membre du comité directeur, arbitre, juge...).

- Le programme général d'activités est élaboré et mis en œuvre par les différents établissements scolaires qui composent le **district UNSS de Mantes-la-Jolie**, en liaison avec **les services départementaux, régionaux et nationaux de l'UNSS.**

- Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres, des modifications essentielles du programme par voie d'affichage sur un panneau prévu à cet effet dans le préau de l'établissement scolaire. En outre, **l'enseignant informe les responsables légaux par un papier d'autorisation à faire signer lors de chaque sortie, rencontre ou compétition imposant un déplacement et/ou changement d'horaires.**

- Chaque élève est tenu de s'informer en consultant régulièrement le panneau d'affichage afin de disposer des informations actualisées et de pouvoir communiquer les renseignements utiles à sa famille.

- Lors des déplacements en car, taxi ou accompagnés sur le lieu de rencontre par des parents, **les élèves restent sous la responsabilité soit d'un professeur d'EPS du collège, soit de toute autre personne adulte agréée** et ceci sans interruption tout au long du créneau horaire prévu.

- Pour les entraînements, les élèves se rendent directement sur les installations sportives de l'association (Gymnase Lecuyer, Souquet, terrains de la Butte Verte, Aquanaute, Nouveau Collège) par leurs propres moyens. A la fin des horaires d'entraînement ou des compétitions se déroulant au gymnase Lecuyer, Souquet, à la Butte Verte ou après le retour au collège, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur.

À tout moment et en toute circonstance, il est demandé à chaque élève de :

- **Suivre les consignes d'organisation et sécurité données,**
- **De respecter le matériel et les installations,**
- **De respecter les autres joueurs, les Jeunes Officiels et les professeurs ou autre adulte les encadrant,**
- **De ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes**

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, et après étude des faits, **l'exclusion de l'adhérent fautif peut-être décidée, sans remboursement des frais d'inscription.** Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves inscrits et à jour de **leur cotisation sont couverts par l'assurance MAIF contractée par l'association sportive.** Les parents sont cependant invités à prendre une assurance « responsabilité civile ».

- Dans un but éducatif, les formules de pratique sportive proposées par l'AS et l'UNSS sont principalement collectives. L'inscription à l'association implique donc un **ENGAGEMENT FORT** de chacun à participer **REGULIEREMENT** aux entraînements et aux compétitions, pour le bénéfice de tous.

Toute absence répétée à un entraînement ou à une compétition sera signalée aux familles et au chef d'établissement. Les familles devront donc justifier ces absences. Pour le bon déroulement des cours et des compétitions, il est souhaitable de prévenir le professeur en cas d'absence prévisible.

**- Le montant de la cotisation comprend une assurance de base contractée auprès de la MAIF par nos soins.**

Nom et prénom de l'élève : .....

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :